

# Assurance professionnelle & Signature du contrat Pro

*Obligations d'assurance, limites de responsabilité et formulaire de signature du Contrat-cadre.*

---

## Couverture exigée

- Police d'assurance responsabilité professionnelle en vigueur au Québec.
- Couverture minimale : **2 000 000 \$ par sinistre et 4 000 000 \$ par année d'assurance.**
- Couvrant explicitement les actes posés à domicile et en visioconférence.
- Émise par un assureur agréé au Québec ou via l'ordre professionnel.
- Maintenu sans interruption pendant toute la durée du contrat.

## Preuve requise

- Téléversement de l'attestation (PDF, JPG, PNG) dans le profil Pro.
- Mention claire de l'assureur, du n° de police, du plafond et de la date d'expiration.
- Vérification automatique (OCR) puis validation humaine sous 48 h ouvrées.
- Renouvellement obligatoire avant expiration ; rappels à 60, 30 et 7 jours.

## Obligations du Professionnel

- Maintenir une couverture continue et notifier Soigna de toute modification dans les 5 jours.
- Déclarer à son assureur tout incident, sinistre ou réclamation.
- Garantir que la police couvre l'ensemble des champs d'exercice et actes réservés posés.
- Conserver et présenter sur demande l'original de l'attestation.
- Indemniser Soigna de tout dommage résultant d'une fausse déclaration.

## Conséquences sans assurance valide

- Profil incapable de recevoir une réservation payée.
- Créneaux invisibles tant que la vérification n'est pas complétée.
- Rendez-vous confirmés annulés et remboursés aux Clients.
- Récidive ou fraude : résiliation immédiate et signalement à l'ordre professionnel.
- Toute prestation hors couverture relève de la seule responsabilité du Professionnel.

## Limites de responsabilité de la Plateforme

Soigna vérifie l'existence et la validité apparente de la police au moment de la publication, mais **ne se substitue pas à l'assureur** et ne garantit pas l'étendue ou l'exécution effective de la couverture en cas de sinistre. Cette diligence ne crée aucune obligation d'indemnisation à la

charge de Soigna et ne diminue pas les droits prévus par la *Loi sur la protection du consommateur*.

# Signature du Contrat-cadre Professionnel

À retourner signé à [contrats@soigna.ca](mailto:contrats@soigna.ca) avec l'attestation d'assurance.

## Acceptation des engagements

Le Professionnel soussigné déclare avoir lu, compris et accepté sans réserve :

- le Contrat-cadre Professionnel ↔ Soigna ;
- la présente Politique d'assurance responsabilité professionnelle ;
- les Conditions d'utilisation et la Politique de confidentialité (Loi 25) ;
- l'Accord de traitement des données (DPA).

## Identification du Professionnel

- Nom et prénom : \_\_\_\_\_
- Ordre professionnel : \_\_\_\_\_ N° de permis : \_\_\_\_\_
- Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_
- Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## Assurance responsabilité professionnelle

- Assureur : \_\_\_\_\_ N° de police : \_\_\_\_\_
- Plafond par sinistre : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_
- Pièce jointe : copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

## Signature

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du Professionnel : \_\_\_\_\_

Pour Soigna (représentant autorisé) : \_\_\_\_\_

Document à valeur informative — version en vigueur consultable sur [soigna.ca/legal](http://soigna.ca/legal).